



Décembre 2025

Monastère Sainte Marie-Madeleine  
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Le chantier de l'église a commencé :

Voûte en bois, électricité, peinture...

Aidez-nous à aller jusqu'au bout !

« Il s'agit d'une belle église, de plan et de voûtement classiques, avec une esthétique d'arêtes.

Toute blanche, elle est d'une grande élégance, mais après 15 ans de pratique, des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires. Ils permettront de corriger trois perturbations :

- une acoustique rendant lectures et prédications inaudibles et difficile pour le chant des offices
- une contamination de traces noires d'origine végétale sur les voûtes
- une isolation thermique pouvant être améliorée.

Les moniales ont donc le projet suivant : **une voûte en bois**.

Description :

Cette voûte doublera, à quelques centimètres d'écart, la voûte en staff existante.

Il est choisi des lames de chêne, en finition brossée, posées dans le sens des génératrices des voûtes.

Améliorations :

- acoustique, vérifiée avec un ingénieur acousticien
- thermique, en rajoutant un « doublage » avec un vide d'air mais qui influera sur la contamination de traces noires
- esthétique, avec une voûte en bois naturel.

Ces améliorations qui sont d'abord techniques, permettront aussi d'avoir une église plus « ancrée », avec des matériaux naturels nobles, mais simples. Le bois venant se joindre à la pierre déjà présente. »

Xavier David, architecte

Coût total  
des travaux :  
630 000€



Nous nous appuyons sur la Fondation des Monastères pour recevoir vos dons :

➤ En ligne :

<https://don.fondationdesmonasteres.org/soutenir>

Cliquez sur « à une communauté de mon choix » et indiquez « St Maximin » dans le moteur de recherche.

➤ Par chèque, rédigé à l'ordre de la Fondation des Monastères et envoyé à l'adresse du monastère : 1781 chemin du Deffends, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



La communauté vous remercie !

Vos dons effectués à la Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique, (14 rue Brunel 75017 PARIS / 01 45 31 02 02) habilitée à recevoir les dons, déductibles fiscalement (IR, IFI et IS), pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes, vous permettent de profiter d'un cadre fiscal avantageux. 5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés. **Votre soutien est encouragé par des déductions fiscales : 66 % de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu, ou bien 75 % de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Pour les dons des entreprises, 60 % sont déductibles de l'Impôt sur les sociétés.** Les informations recueillies à l'occasion d'un don sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et, le cas échéant, de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)